



Frais kilométriques auxiliaire de vie

Par **fisti76**, le **28/05/2013** à **16:53**

Bonjour,

Je suis auxiliaire de vie. La société pour lequel je travail n'a pas encore de convention collective donc nous sommes sous le code du travail.

mon employeur ne me paye pas de frais kilométrique entre chaque inter vacation. Alors il me paye le temps de déplacement en temps de travail. Quand je lui en ai dit qu'il ne payer pas les frais kilométriques il m'a dit bah si en temps de travail. Il ne fait pas la distinction entre le temps de déplacement et les frais kilométrique. Et évidemment il me demande à moi de justifier avec des textes.

Je voulais savoir s'il est obligé de me payer mes frais kilométriques ? ou si c'est à son bon vouloir ?

Merci par avance